

Atelier Ressources naturelles



Maître Gilles DEVERS, avocat.

4. La possibilité existe de recourir à la justice contre les compagnies d'assurances des entreprises qui exploitent et/ou importent illégalement des produits provenant du Sahara occidental. Ce sont les assureurs qui assument le risque de la faute et qui, par conséquent, encourtent le risque financier. La limite de ce champ d'action reste le financement de telles procédures judiciaires.

Sur le plan juridique :

Au niveau national :

1. Concernant l'affaire Transavia, il y a la possibilité d'un recours devant le juge des référés (juge administratif de l'urgence). La société Transavia recevra une assignation à comparaître devant le tribunal de Créteil pour obtenir l'interdiction de ces vols. L'impact de cette action n'est malheureusement à ce jour pas mesurable.

2. Concernant l'affaire du sable, il faut engager des procédures pour obtenir du client le paiement du prix du sable, et donc en priver les structures marocaines. Le sable est sahraoui, car il relève du sol et de la souveraineté sahraoui, et une entreprise européenne qui l'importe ne peut faire de paiement acceptable qu'au Front POLISARIO, seul représentant du peuple sahraoui. Avec les réseaux espagnols de solidarité et les avocats, nous allons engager les premières procédures en paiement.

3. Le syndicat La Confédération Paysanne va engager ce mois de novembre 2017 un procès contre la société française IDYL qui importe massivement des melons et des tomates en provenance du territoire du Sahara occidental. Quand le procès sera engagé, nous chercherons à faire intervenir dans la procédure les syndicats espagnols et italiens pour qu'ils bénéficient de cette action, et pour que le jugement à venir ait une dimension internationale.

Au niveau européen :

5. Il s'agit de négocier, ou à défaut d'agir en contentieux en engageant une action en responsabilité contre la Commission européenne pour avoir maintenu les autorisations permettant les activités illégales des entreprises européennes ; avec, pour les années 2015 et 2016, un montant reconnu par la Commission de respectivement 215 millions et 112 millions d'euros pour les produits de la pêche transformés, sommes qui ont vocation à revenir au peuple sahraoui.

6. Il faut travailler en relation étroite avec les parlementaires européens pour appréhender précisément les enjeux d'un tel recours. Nous allons engager, en concertation avec eux, une action légale contre le Commissaire européen à l'Économie pour avoir décidé de ne pas recouvrir les droits de douane des entreprises qui ont bénéficié indûment d'exemptions de droits de douane, ce en contradiction flagrante avec l'arrêt du 21 décembre 2016 de la Cour de justice de l'Union européenne.

7. Il faut suivre l'évolution de la question préjudicielle formée par l'ONG britannique Western Sahara Campaign concernant la pêche (l'avocat général de la Cour de justice de l'UE communiquera à ce sujet le 13 décembre prochain), et trouver les modalités d'intervention du Front POLISARIO qui n'est pas partie à cette procédure.

Meriem NAILI, association WSC/ Royaume Uni

Au niveau international :

8. Des démarches doivent être entreprises en vue de déposer une plainte devant la Cour Pénale Internationale. La CPI est compétente pour les crimes commis sur le territoire des États ayant ratifié le statut de la Cour. Or, l'Espagne a ratifié ce texte et reste, en droit, la puissance administrante du Sahara occidental.

9. Enfin, l'idée a émergé de créer une plate-forme d'information à caractère juridique afin de mettre à disposition sur un site Internet toute la documentation pouvant servir d'outil de travail pour les juristes travaillant sur la question des ressources naturelles. Cette piste reste à explorer plus amplement au regard du travail déjà effectué par l'Association Internationale des Juristes pour le Sahara occidental (AIJSO).

Sur le plan non-juridique :

10. Il a été décidé de créer un comité de suivi qui s'engage à transmettre à ses membres et aux acteurs extérieurs les informations nécessaires à la constitution d'une base de données fiable, qui répertorie les entreprises européennes ayant des activités de production et/ou d'importation dans les territoires occupés et susceptibles de faire l'objet d'un recours.

11. Ce comité de suivi se penchera également sur la question de la quantification des ressources naturelles présentes au Sahara occidental afin d'en mesurer le poids économique.

12. Ce comité de suivi spécialisé sur le thème des ressources naturelles rassemblera une dizaine de représentants et sera coordonné par la Task Force en liaison avec Western Sahara Campaign UK. Tous les comités qui souhaitent en faire partie sont invités à prendre contact.

Sur la question du mur :

13. Invitation à s'associer à la campagne internationale contre le mur marocain de la honte à l'appel de son coordinateur Sidi-Mohamed.

14. Il s'agit de sensibiliser sur cette question lors de meetings.

15. Et de prendre part aux projets de déminage et de soutien moral et physique aux victimes des mines anti-personnel.

Stand ERM Pays de la Loire, distribution des dossiers.



Assemblée générale de l'Association des Amis de la RASD

Le 26 janvier à partir de 17 h, le 27 janvier et le 28 janvier jusqu'à 13 h, à Confreville l'Orcher.

N'hésitez pas à adhérer en 2018 et à participer en tant qu'adhérent à votre AG !



Alban BRUNEAU, Maire de Confreville l'Orcher, présent à la conférence, nous accueillera en janvier dans sa ville.

L'association des Amis de la RASD tiendra son Assemblée générale les 26, 27 et 28 janvier 2018 à Confreville l'Orcher ! Le Conseil d'administration a répondu favorablement à la demande

de son maire, Monsieur Alban Bruneau, et de la municipalité, pour organiser ce moment important de la vie associative, dans la ville normande jumelée avec le campement sahraoui de Jréfia.

Elle commencera le 26 janvier à 17 h en mairie où Monsieur le Maire accueillera les présents. Madame Fatma Medhi, présidente de l'Union des femmes sahraouies, lancera les travaux de notre AG avec une première conférence.

Nos travaux se dérouleront le samedi et le dimanche matin autour de la vie de l'association, des formes de partenariat avec les associations et les ONG engagées dans les coopérations avec les campements de réfugiés sahraouis et s'attachera à définir les prochains objectifs relatifs au respect des droits de l'homme au Sahara occidental occupé. Perspectives en suivi des objectifs retenus pendant la conférence EUCOCO, à coordonner avec les associations européennes et africaines présentes à la 42^e EUCOCO.

Supplément Sahara info - 173 Décembre 2017

Rédaction : Régine Villemont, Nicole Gasnier.

Photos : Fabienne Reberieux, Jean-Luc Menuet.

Mise en page : Mélyny Fourmy

Pour tout contact et soutien aux Sahraouis : Association des Amis de la RASD/France bur.aarasd@wanadoo.fr

Sites : www.sahara-occidental.com www.sahara-info.org www.ecrirepourlesliberer.com

Facebook : Amis de la République Sahraouie

Sahara Info Hors série

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
Décembre 2017 en supplément au numéro 173

42^e EUCOCO : une solidarité renouvelée !

La 42^e EUCOCO, conférence européenne de soutien au peuple sahraoui, s'est tenue les 21 et 22 octobre 2017, à Vitry-sur-Seine, et a rassemblé plus de 320 personnes venant d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine, en présence du peuple du Sahara occidental, dans ses multiples composantes, tous citoyens de la RASD, qu'ils soient en exil dans les camps de réfugiés à Tindouf, dans les zones libérées, sous occupation ou dans la diaspora.

Présence sahraouie porteuse d'un message de confiance au nouveau Secrétaire général des Nations unies, Monsieur António Guterres, et à son envoyé personnel, Monsieur Horst Köhler qui vient d'achever une première visite dans la région. Confiance mais surtout attachement indéfectible à l'application du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.

À la veille de la conférence, plusieurs initiatives ont été organisées. Notamment, le 20 octobre 2017 à l'Assemblée nationale, Monsieur Jean-Paul Lecoq, député, membre de la Commission des affaires étrangères, a organisé une rencontre où députés et sénateurs présents ont débattu de l'actualité du Sahara occidental et ont envisagé la création d'un réseau international de parlementaires solidaires avec le peuple sahraoui. Le même jour se tenait à la Sorbonne un colloque universitaire portant sur la question des droits de l'homme, organisé par l'Observatoire universitaire international sur le Sahara occidental (OUISSO). Il réunissait universitaires, spécialistes, activistes et associations des droits de l'homme du Sahara occidental occupé comme des campements de réfugiés sahraouis.

La Conférence rend hommage à la résistance du peuple sahraoui, salue son Président Brahim Ghali, et se félicite de l'engagement sans faille de l'Algérie.

Résolution finale - Extraits



Khatri ADDOUH, président du Parlement de la RASD

Gabriella JARAMILLO, ambassadeur du Venezuela, conseillère



Sonia GUÉNINE, maire-adjointe de Vitry/Seine



Francesco BASTAGLI, envoyé spécial auprès de la MINURSO



Jean-Claude KENNEDY, maire de Vitry/Seine



Salah GOUDJIL, Sénateur, Conseil de la Nation, Algérie



Vue générale de la Conférence



Régine VILLEMONT, présidente de l'AARASD



Pierre GALAND, Président de l'EUCOCO



Carmelo RAMIREZ, président des associations solidaires espagnoles



Jitte GUTTELAND, eurodéputée suédoise, présidente du groupe d'amitié au PE



Giuseppe ROMANINI, député italien



Elise et Raymonde, comité AARASD94

Recommandations de l'atelier Politique



Pierre GALAND propose aux présents le confencier offert à chacun par le CER/ SNCF/ Normandie.

L'atelier tient à souligner les avancées significatives obtenues par le Peuple Sahraoui au sein des Nations Unies, de l'Union Européenne et de l'Union Africaine.

Il est cependant nécessaire de rappeler que le droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui doit demeurer la centralité absolue des résolutions onusiennes. À ce titre, nous déplorons l'inaction de l'Assemblée Générale de l'ONU et du Conseil de Sécurité. Nous dénonçons également l'incohérence de la communauté internationale qui continue de considérer le Maroc comme un interlocuteur « acceptable » alors qu'il s'agit de l'occupant. Cette contradiction inadmissible doit être constamment rappelée à nos interlocuteurs politiques et ce, à quelque niveau que ce soit.

L'atelier s'est également interrogé sur la manière de transposer les succès juridiques dans le champ politique. Cela devra, inévitablement, passer par les Nations Unies car l'ONU reste le siège politique en charge de l'application des résolutions du Conseil et de l'Assemblée Générale qui a défini le droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui.

Par ailleurs, via les nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, graphiques animés, visuels facilement compréhensibles...), il est capital d'accroître la visibilité de la cause sahraouie, victime d'un embargo délibéré. Dans ce cadre, l'atelier recommande la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie communicationnelle. Celle-ci se basera sur deux axes :

- Informer correctement des enjeux.
 - Promouvoir activement les programmes permettant de changer la situation de violation intolérable des droits fondamentaux du Peuple Sahraoui.
- L'objectif de cette stratégie est de grouper les efforts de solidarité à travers le monde afin d'organiser des actions

à forte visibilité dès février 2018.

C'est pourquoi l'atelier a réfléchi à la manière de mieux coordonner nos actions politiques et communicationnelles. La Task Force doit amener les comités à réagir et à participer aux actions de manière collective sur un programme commun.

Cela est nécessaire pour renforcer nos capacités d'action dans le domaine politique aussi bien que dans ceux de la défense des prisonniers, de la recherche des disparus, des actions judiciaires relatives aux ressources naturelles, des actions de solidarité matérielle et humanitaire et du renforcement du soutien au Peuple Sahraoui dans sa lutte.

Cette coordination entre les acteurs de la solidarité devra également organiser la préparation d'une nouvelle offensive vers la 4^e Commission de l'ONU, et préparer des dossiers qui seront défendus par des États membres de celle-ci. Cela, en vue de renforcer et d'amplifier les responsabilités du Secrétaire Général en matière de défense des droits à l'éducation, à la culture, et autres droits fondamentaux des Sahraouis.

En outre, le Secrétaire Général de l'ONU doit réaffirmer la MINURSO dans son mandat original qui est d'organiser le référendum d'autodétermination. Et il a la responsabilité de mobiliser tous les mécanismes nécessaires à la protection des droits de l'Homme au Sahara Occidental.

De nouvelles opportunités de plaidoyer apparaissent en Europe, dans la mesure où le nouveau Secrétaire Général et son Envoyé Spécial sont tous deux européens.

Au niveau de l'Union européenne, l'atelier s'engage à interpeller la Commission et le Conseil afin qu'ils clarifient la manière dont ils vont mettre en œuvre l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) du 21 décembre 2016.

Dans ce cadre, l'atelier dénonce toute tentative de la part de l'UE de passer outre ou de contourner l'arrêt de la Cour. Il appelle les gouvernements espagnol et français à cesser immédiatement de conforter les positions criminelles de l'occupant marocain. Il est également nécessaire de renforcer notre action auprès du Conseil de l'Europe et d'y obtenir l'entrée de la République Arabe Sahraouie Démocra-

tique (RASD) comme Membre associé. À l'initiative des parlementaires européens présents, l'atelier va appeler à la mobilisation de l'Intergroupe européen sur le Sahara occidental afin de coordonner une conférence de l'ensemble des intergroupes parlementaires nationaux. Cette conférence aura trois principaux objectifs :

- Presser les institutions européennes afin qu'elles mettent en œuvre l'arrêt de la CJUE.
- Demander instamment au Secrétaire Général de l'ONU qu'il prépare un rapport pour le Conseil de Sécurité.
- Préparer sérieusement une action plus concertée et plus effective en Europe. Il faut que l'UE devienne une clé de résolution du conflit plutôt qu'un obstacle.

Pour ce qui concerne l'Union Africaine (UA), l'atelier salue ses positions claires et responsables dans son soutien affirmé à la légitimité de la RASD. C'est pourquoi nous appelons l'Union Européenne à se positionner en partenaire sérieux de l'UA et de l'ONU pour solutionner, dans le cadre du droit international, un conflit qui n'a que trop duré. Le prochain rendez-vous important, le sommet UA-UE* des 29 et 30 novembre 2017, constitue une opportunité historique pour un partenariat entre les deux institutions sur la question de la résolution du conflit au Sahara Occidental.

En parallèle, l'atelier appelle l'ONU à prendre acte du rôle politique assumé par l'Union Africaine qui, dès 1982, a reconnu l'existence de la RASD et qui plaide vigoureusement pour sa reconnaissance sur la scène internationale.

** Les 29 et 30 novembre 2017, en dépit des pressions exercées sur les États de l'Union Africaine, la RASD a siégé au 5^e sommet UA-UE qui se tenait à Abidjan. Brahim Chali, entouré de plusieurs responsables de la RASD, a ainsi participé aux travaux de ce sommet aux côtés des principaux dirigeants africains et européens.*

Saïd AYACHI, président du CNASPS (Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui).



Atelier Droits Humains



Gianfranco FATTORINI, consultant, Association américaine de juristes

Suite aux présentations faites par les intervenants à la tribune et aux échanges intenses avec les participants à l'atelier, on a relevé des sujets de profonde préoccupation :

- les violations du Droit International Humanitaire (DIH) ; il est exprimé la nécessité de dénoncer ces violations, tant sur le plan politique que judiciaire, et d'exiger le respect des Conventions de Genève par le Royaume du Maroc ;
- les centaines de cas de disparitions forcées toujours non élucidés ; il est exprimé la nécessité d'activer les mécanismes internationaux idoines pour résoudre ces cas ;
- les violations récurrentes de la liberté de manifester pacifiquement, de la liberté d'association et de la liberté d'opinion et d'expression ;



Amis et amies présents à la conférence



Christine, Nicole et Régine préparent les textes



Maître Ingrid METTON, avocate

- les arrestations arbitraires suivies d'actes de torture et/ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
 - les atteintes aux droits culturels et à la personnalité des individus appartenant au peuple sahraoui.
- Partant de là, le constat de besoins fondamentaux a été fait, tels que :
- le renforcement des capacités et la progressive professionnalisation des organisations sahraouies de défense des droits humains et de la Commission Nationale Sahraouie pour les Droits de l'Homme (CONASADH) ;
 - le renforcement et la structuration du flux d'informations concernant les violations des droits humains et du DIH ;
 - le renforcement de la présence de représentants des organisations sahraouies de défense des droits humains



Oubi BOUCHRAYA, représentant du Front Polisario en France

dans les instances internationales (ONU - UE - Conseil de l'Europe).

Et à partir de ce constat, l'atelier a fixé une série d'objectifs, dont un comité de coordination se chargera de suivre la mise en œuvre :

- renforcer les capacités des organisations sahraouies de défense des droits humains et de la CONASADH par :
 - l'organisation de cours d'anglais intensifs dans les campements,
 - la création d'un fonds de solidarité pour la CONASADH, géré par la Task Force,
 - la mise en place de partenariats avec les organisations sahraouies de défense des droits humains lors de la recherche de fonds auprès des bailleurs de fonds ;
- créer une plateforme chargée de collecter les informations relatives aux violations des droits humains dans le territoire occupé du Sahara occidental et d'en assurer la diffusion, selon les besoins, sur le plan interne ou public ;
- créer de nouveaux fronts de pression dans les institutions internationales :
 - à l'image du Groupe de Soutien de Genève pour le Sahara occidental (composé de 14 Etats), il est vivement recommandé de constituer des groupes similaires à Bruxelles, Paris, Strasbourg et New York,
 - toutes les organisations ayant participé à l'EUCOCO sont invitées à se joindre au groupe d'ONG nommé « Groupe de Soutien de Genève pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme au Sahara occidental » (fgf.aaj@outlook.com) ;
- relancer la campagne pour la libération des prisonniers politiques ;
- renforcer la protection des défenseurs des droits humains (présence auprès des institutions internationales, médias, conférences, prix nationaux et internationaux des Droits Humains, etc.) ;
- assurer la présence d'observateurs internationaux à l'occasion des procédures judiciaires impliquant des défenseurs des droits humains sahraouis ;
- encourager les initiatives sur le plan politique et juridique pour dénoncer les violations du Droit International Humanitaire.

L'atelier pour la construction de l'État sahraoui a établi les priorités suivantes pour l'année 2018 :

Tribunes, vue générale de la salle



1. Promouvoir la culture de la solidarité et la coopération à travers l'éducation pour la transformation sociale, la sensibilisation et la mobilisation. Dans ce sens, nous considérons prioritaire d'établir au cours de l'année 2018 des stratégies de communication. Dirigée vers les acteurs de la coopération, elle devra donner la plus grande visibilité non seulement aux besoins mais aussi aux bonnes pratiques qui se mettent en place.

Exhorter également les associations et les ONG à valoriser leur soutien à l'État sahraoui en le rendant plus visible.

2. En rappelant l'importance des struc-



Stand de l'association « Un camion - citerne »



Drapeaux des principaux États qui ont reconnu la RASD

3. Assurer le maintien des services et des infrastructures de base pour la population sahraouie : l'eau, l'alimentation, l'énergie, l'habitat, l'éducation - du niveau préscolaire jusqu'à l'université - et la santé, en prenant comme référence le plan stratégique du Ministère de la Coopération.

4. Dans l'objectif de renforcer le personnel des institutions et des services, établir au cours de l'année 2018 des propositions concrètes concernant les besoins économiques, les besoins en formation et les autres conditions de travail des acteurs de l'ensemble des institutions sahraouies, propositions qui permettront d'assurer la stabilité et la soutenabilité du système public sahraoui.

5. Renforcer les structures et les services dans les territoires libérés afin de garantir les droits fondamentaux de la population.

6. Inciter les organisations à impulser des projets en direction de la population sahraouie des territoires occupés, en surmontant les difficultés imposées par l'occupation marocaine.

7. Nous voulons insister sur le fait que la réussite de nos actions est garantie seulement si elles respectent toutes l'égalité hommes-femmes.

8. Pour atteindre ces objectifs, le Ministère de la Coopération et le Croissant Rouge sahraoui, en coordination avec la Task-Force, convoqueront une commission de suivi dans un délai de six mois à Madrid.

Femmes sahraouies toujours dans l'action pour un Sahara libre.

